R 028/2021

## RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

## Maintenons les cartes journalières CFF

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Suisse a la chance de posséder un réseau de transports publics, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Ville de Lancy vend jusqu'à quatorze cartes journalières quotidiennement au prix unitaire de CHF 44.-. C'est donc plus de 5'000 cartes qui sont à disposition chaque année et le succès ne se dément pas. Environ 95% des cartes trouvent preneurs (à l'exception de l'année « covid » 2020, où néanmoins 73% des cartes ont été vendues), engendrant même un bénéfice d'environ CHF 15'000 (comptes 2019), contribuant aux frais de l'administration.

Devant ce succès, la décision annoncée de l'Alliance Swiss pass qui coordonne cette prestation de la supprimer à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que la Ville de Lancy souhaite favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée, utile et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations.

Les arguments entendus sur la prétendue diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution ne sont pas audibles, car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain par les municipalités. En outre, les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes.

Dans ces conditions, la Ville de Lancy doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

## Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. s'oppose à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes ;
- 2. transmet, par l'entremise du Conseil administratif, la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance Swiss Pass, les CFF ainsi que le DETEC.

Le groupe socialiste,

Lancy, le 25 février 2021